

SOCIÉTÉ DES GRANDS TRAVAUX ALGÉRIENS, Alger

S.A., février 1914.

Alexis BRICE, président

Né à Nanteuil-le-Haudouin (Oise), le 3 nov. 1864.
Fils de Louis Brice, marchand cordonnier, et d'Élise Chabeau.
Marié à Paris Xe, le 9 mai 1899, avec Jeanne Joséphine HUGUES.
Dont Louis-Pierre, ingénieur ECP, et Anne-Marie (M^{me} Maurice Bassot, receveur des finances, contrôleur général des régions libérées).

Lycée Chaptal. Ingénieur ECP.
Ingénieur adjoint aux Travaux de l'avant port de Calais.
Ingénieur au service des études de la Compagnie du chemin de fer du Nord.
Administrateur-délégué (1901), puis président des Établissements Sainrapt et Brice.
Administrateur de la Société franco-brésilienne de travaux publics (mars 1910),
de la Société franco-haïtienne de chemins de fer (septembre 1910),
de la [Société internationale d'études et de travaux au Maroc](#) (1914),
Président de la Société des tuyaux agglomérés et centrifugés (juillet 1919),
des Grandes entreprises méridionales, à Bordeaux (S.A., 1918)(déc. 1921),
de la [Société de Dragages et entreprises maritimes](#), Oran,
et de la Société hydroélectrique du Verdon (S.A., 1920).
Administrateur du [Bureau d'organisation économique](#) (1919) :
Connu pour ses innovations en matière de béton armé : arcs armés à grande portée,
plateaux voûtes pour fondations, fonçage de caissons à niveau plein...
Étude de résistance et de stabilité des Palais des forêts et de la Navigation à
l'Exposition universelle de 1900.
Captation d'eau des communes de L'Arba (Algérie), Ceyzérieu (Ain), Angerville, Piscop
et Survilliers (Seine-et-Oise).
Maisons ouvrières, rues Ernest-Lefèvre, de la Bidassoa, de Crimée, Saint-Charles à Paris.
Groupes scolaires, rues Compases, Miollis, Gambetta à Paris,
Hôtel des Postes et théâtre municipal d'Agen
Consolidation du tunnel de la Compagnie d'Orléans, quai Conti, Paris.
Travaux pour la Société Générale : succursale Opéra, Groupe Trocadéro, conservation
des titres.
Usine de l'Est-Lumière à Alfortville
Fonderie Deberny à la Courneuve.
Travaux pendant la guerre 1914-1918 aux poudreries de Saint-Puis-du-Rhône,
Bergerac, Roanne...
Entrepreneur de la Banque de France...

Chevalier (8 jan. 1913), puis officier (12 août 1923) de la Légion d'honneur.
Décédé à Montalan, par Saint-Hilaire-les-Andrésis (Loiret), le 14 juillet 1929.

COURRIER FINANCIER
(*La Dépêche algérienne*, 2 mars 1914)

Il a été constitué sous la raison sociale : Société des grands travaux algériens, une société anonyme ayant pour objet l'étude et la réalisation de travaux de toutes natures en France, dans ses colonies et à l'étranger.

Le capital de 2 millions est divisé en 4.000 actions de 500 fr. chacune.

Étude de M^e Élisée SABATIER, notaire à Alger

« Société des Grands Travaux Algériens »
(*La Dépêche algérienne*, 19 mars 1914)

I
STATUTS

Suivant acte reçu par M^e Sabatier, notaire à Alger, le 8 février 1914, M. Charles Lefebvre, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, ingénieur constructeur, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, n° 105, a établi les statuts d'une société anonyme.

De ces statuts, il a été extrait littéralement ce qui suit :

.....

Le siège social est à Alger, boulevard Bugeaud, n° 25.

.....

Premiers administrateurs

M. Julien BERTRAND ¹, officier de la Légion d'honneur, propriétaire, demeurant à Alger, boulevard Carnot, n° 9 ;

M. Lucien BORGEAUD, négociant, demeurant à Alger, rue Henri-Martin, n° 25 ;

M. Jacques BOUDIN, propriétaire, demeurant à Paris, rue Baillif, n° 5 ;

M. Alexis BRICE, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur des Établissements Charles Lefebvre et Cie, ingénieur des Arts et Manufactures, demeurant à Paris, place Paul-Verlaine, n° 3 ;

M. Henri DAIN, secrétaire général des Établissements Charles Lefebvre et Cie, demeurant à Paris, rue Alphonse de Neuville, n° 17 ;

M. Jacques-Émile GRONIER, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, demeurant à Alger, villa « La Tourelle », chemin Yusuf ;

M. Henri HEUDE, officier de la Légion d'honneur, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 127 ;

M. Charles LEFEBVRE, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, administrateur délégué des Établissements Charles Lefebvre et Cie, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, n° 105 ;

M. Charles MARCHAL, ingénieur au Corps des Mines, gérant de la Banque Périer et Cie, demeurant à Paris, rue de Provence, n° 59 ;

M. Siméon MARILL, administrateur de la Banque de l'Algérie, négociant, demeurant à Alger, rue Cléopâtre, n° 3 ;

¹ Julien Bertrand (1843-1925) : président du conseil de surveillance du Crédit agricole, commercial et industriel algérien (1904), puis vice-président du conseil d'administration du Crédit agricole, commercial et industriel algérien (1912-1914). Voir [encadré](#).

M. François TINÉ, ancien président du tribunal de commerce d'Alger, membre de la chambre de commerce de cette ville, négociant, demeurant à Alger, rue Bab-Azoun, n° 12.

Commissaires

M. René OUTIN ², propriétaire, demeurant à Alger, rue Arago, n° 4.

M. Gabriel de RAFFIN, négociant, demeurant à Alger, rue Michelet, n° 106.

Étude de M^e Élisée SABATIER, notaire à Alger

CESSION

Besse*, « Société des Grands Travaux Algériens »
(*La Dépêche algérienne*, 19 mars 1914)

Suivant contrat reçu par M^e Sabatier, notaire à Alger, le 28 février 1914, M. Joseph BESSE, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Nemours, a vendu à la « Société des Grands Travaux Algériens », société anonyme au capital de deux millions de francs, ayant son siège à Alger, rue Charras, n° 9.

Le fonds d'entreprise de travaux publics qu'il possédait et exploitait à Nemours (Oran) et autres lieux, et comprenant :

1° La clientèle et l'achalandage qui y sont attachés.

2° Le bénéfice de tous traités, marchés et conventions relatifs à son exploitation.

3° L'entreprise de divers travaux à effectuer dans les ports de Nemours (Oran) et d'Ajaccio (Corse).

4° L'entreprise de la construction de la voie ferrée de Béni-Saf à Montagnac (3^e lot).

5° Le droit à toutes locations de tous locaux, immeubles ou emplacements pouvant servir à l'exploitation dudit fonds.

6° Le droit exclusif d'extraction de la pierre et d'exploitation par tous procédés et à l'aide de toutes installations et cela jusqu'à épuisement, de toutes carrières de pierres ouvertes ou à ouvrir sur toute la superficie d'une propriété appartenant à M. Besse, située à Nemours, d'une contenance totale de 226 hectares 54 ares 65 centiares environ, formée de la réunion des lots n° 603, 605, 608 et 609, section A. du cadastre, et des lots n° 126, section B, 7, section 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 Section D, du plan du service topographique.

7° Les matériel, agrès, machines, moteurs, agencements, ustensiles et objets mobiliers servant à l'exploitation dudit fonds.

8° Les matières premières, marchandises et approvisionnements dépendant dudit fonds.

9° Les différentes sommes ou créances venant à l'actif du fonds d'entreprise tel qu'il résulte des écritures comptables de M. Besse, à la date du 15 novembre 1913, augmentées du montant des situations de travaux acceptées par l'Administration, des Ponts -et Chaussées depuis cette date.

Lesdites sommes ou créances, comprenant :

Premièrement. — Cautionnements 44.000 00

Deuxièmement. — Retenues de garanties 141.483 00

Troisièmement. — Mandats Ponts et Chaussées 120.059 28

Quatrièmement — Travaux à facturer 81.000 00

Cinquièmement. — Comptes courants 20.000 00

² René Outin (1857-1921) : ancien directeur de l'agence de Tlemcen de la Banque de l'Algérie, puis administrateur délégué à Alger du Crédit algérien (avril 1906). Voir [encadré](#).

Sixièmement. — Espèces- en caisse 225 00
Soit au total 406,767 28

10° Et en général toutes créances qui auraient pu être recouvrées depuis le 1^{er} janvier 1914 ou qui le seraient par la suite, pour quelques motifs que ce soit, et relatives à des opérations effectuées antérieurement au 1^{er} janvier 1914 pourvu qu'elles se rapportent directement ou indirectement au fonds d'entreprise de travaux publics dont il s'agit.

Adresser les oppositions, s'il y a lieu, à Alger, 9, rue Charras, au siège social de la « Société des Grands Travaux Algériens », acquéreuse. dans les dix jours qui suivront la présente insertion, à peine de forclusion.

Pour insertion.
Signé : SABATIER.

ALGER
(*Le Sémaphore algérien*, 18 juillet 1914)

La Société des Grands Travaux de l'Algérie a fait mettre en construction une drague de 600 mille francs, à l'usage des ports d'Algérie.

— Une drague dite « suceuse » est en voie d'achèvement en Hollande et sera mise en service au mois d'octobre prochain, pour le compte de gros industriels de notre ville.

CRÉDIT FONCIER d'ALGÉRIE et de TUNISIE

Assemblée générale ordinaire du 27 mai 1915
(*L'Information financière économique et politique*, 9 juin 1915)

.....
Nous avons été amenés également à nous intéresser à la Société des Grands Travaux Algériens, qui a entrepris notamment, dans le département d'Oran, l'agrandissement du port de Nemours, dont la réalisation doit faciliter beaucoup le développement économique de la partie de l'Algérie limitrophe de l'amalat d'Oudjda.

SOCIÉTÉ des GRANDS TRAVAUX ALGÉRIENS
(*Le Sémaphore algérien*, 19 janvier 1918)

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 décembre 1917 tenue à Paris, 105, rue Saint-Lazare, par l'unanimité des actionnaires composant la Société des GRANDS TRAVAUX ALGÉRIENS dont le siège social est à Alger, 9, rue Charras, et le siège administratif, à Paris, 105 rue Saint-Lazare (IX^e).

L'an mil neuf cent dix-sept, le vingt-six décembre à deux heures et demie de l'après-midi, les actionnaires de la Société anonyme des Grands Travaux Algériens se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège administratif, Paris, 105 rue Saint-Lazare, sur convocation faite par le conseil dans les formes statutaires et par une insertion parue le 7 décembre 1917 dans le journal d'annonces légales « La Gazette du

Palais », n° 340-341 et le 14 décembre dans le journal d'annonces légales « L'Echo d'Alger », n° 2096.

M. HEUDE, vice-président du conseil d'administration, faisant fonction de président par suite de la démission de M. BERTRAND, président, remplit les fonctions de président de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

M. E.-J. GAUTIER et M. A. COLLIN, les deux plus forts actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

M. FARON, secrétaire général de la Société des Grands Travaux Algériens, est désigné comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi constitué, M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le président dépose sur le bureau les numéros 340-341 du journal « La Gazette du Palais » du 7 décembre 1917 et numéro 2096 du journal « L'Écho d'Alger », du 14 décembre 1917, timbrés, légalisés et enregistrés.

Il constate d'après la feuille de présence signée des actionnaires présents ou représentés par leurs mandataires membres de l'assemblée, et certifié véritable par les membres du bureau que tous les actionnaires possédant ensemble quatre mille actions et ayant aux termes de l'article 46 des statuts en matière d'assemblée extraordinaire, un nombre de voix égal aux actions qu'ils possèdent, sont présents ou représentés, Il y a donc l'unanimité des actionnaires.

En conséquence, M. le président déclare l'assemblée générale extraordinaire régulièrement convoquée et constituée.

M. le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

Onzième résolution

L'assemblée générale décide que le paragraphe 1 de l'art. 3 des statuts concernant l'objet social sera modifié ainsi qu'il suit :

1. L'étude et la réalisation de tous travaux publics ou particuliers de toutes exploitations industrielles et commerciales et de toutes fournitures générales ou particulières en France, Algérie, Tunisie et Maroc, colonies, pays de Protectorat ou Etranger.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Douzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 40 des statuts :

Le deuxième alinéa sera remplacé par le suivant:

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Treizième résolution

L'assemblée générale donne au porteur d'un extrait du présent procès-verbal, tous pouvoirs pour faire la publicité légale résultant des modifications apportées aux statuts pour les résolutions qui viennent d'être votées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Copie certifiée conforme.

Paris. le 10 janvier 1918.

Le président du conseil d'administration.]

Depuis l'achèvement des travaux exécutés. par l'entreprise Besse, l'envasement du port de Bougie est allé en augmentant d'une façon tellement rapide que les conditions de la navigation dans le port pour les navires de gros tonnage, sont rendues difficiles.

La profondeur d'eau, dans certaines parties de la darse, atteint à peine 22 pieds et les bateaux ayant un tirant d'eau supérieur à 7 mètres risquent de toucher le fond.

Pour remédier à cette situation, qui est de nature à compromettre la renommée du port de Bougie, la Chambre de commerce a demandé l'exécution de dragages, dans la zone la plus envasée, de manière à porter la profondeur d'eau à 7 m. 70 au moins, en attendant la mise à exécution des prochains travaux.

La Chambre de commerce a offert de prendre à sa charge la somme de 400.000 francs nécessaires à ces dragages.

Le projet, dressé par le service des Ponts et chaussées, est approuvé depuis plusieurs mois. La drague a été amenée dans le port, mais la [Société des grands travaux algériens](#)* avec laquelle l'Administration a traité, a éprouvé des difficultés pour diriger sur Bougie l'autre partie du matériel flottant. Un chaland à clapets est arrivé d'Ajaccio ; l'autre, en rade de Nemours, est attendu incessamment. De sorte que les travaux pourront commencer dans un laps de temps très court.

Les [tramways à Constantine](#).
(*La Dépêche algérienne*, 2 mars 1922)

Nous lisons dans la *Dépêche de Constantine* :

Hier a eu lieu la réception officielle des tramways électriques de Constantine. Les voitures, parties du garage situé route de Sétif, ont traversé le boulevard de la Pyramide, la rue Rohault-de-Fleury, place de la Brèche, rue Nationale et place de la gare, à une allure de 30 kilomètres à l'heure sans aucun incident. Assistaient à cette réception MM. Dain, administrateur délégué, et Paron, directeur de la Société des Grands Travaux Algériens, qui ont posé la ligne aérienne et mis au point les voitures électriques ; MM. Sabatier, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, Gueit Édouard, commandant Léonardi et Scamaroni, administrateurs de la Société des tramways.

Malgré la pluie, les voitures ont traversé les grandes artères de la ville à la grande satisfaction des représentants convoqués spécialement à cette réception officielle.

Désormais, Constantine sera dotée de trams électriques. C'est une œuvre des plus utiles, pour l'extension d'une ville qui a besoin de s'étendre au-delà de ses fortifications.

Nous félicitons chaudement les administrateurs de cette Société qui ont su mener à bien l'œuvre entreprise et nos meilleurs compliments à la Société des Grands Travaux Algériens.

Travaux publics
(*La Dépêche algérienne*, 24 décembre 1922)

Par suite des interruptions téléphoniques et des retards télégraphiques, durant la journée de vendredi, entre Oran et Alger, notre excellent confrère « Les Travaux » n'a pu recevoir qu'hier le résultat de l'adjudication du 22 décembre à la préfecture d'Oran, des travaux de construction d'un brise-lames au port de Nemours, montant 10.300.000 fr., que nous publions ci-dessous :

Augmentation : Compagnie d'entreprises et de constructions de Paris, 0,50 %.

Rabais : Société des grands travaux de Marseille, 0 % ; Compagnie d'entreprises hydrauliques et de travaux publics de Paris, 12 % ; Société parisienne d'entreprises, de Paris, 16 %.

La Société des grands travaux algériens, d'Alger, 22 %, adjudicataire.

SOCIÉTÉ DES GRANDS TRAVAUX ALGÉRIENS
S.A. frse au capital de 2 MF.
Siège social : ALGER, 9, r. Charras
Siège administratif : PARIS, 126, rue de Provence
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 560)

Conseil d'administration
composé de 3 à 15 membres français, nommés p. 6 ans,
propriétaires de 100 actions.

BRICE (Alexis), 3, pl. Paul-Verlaine, Paris, pdt ;
GRONIER (Jacques-Émile), 62, ch. Yusuf, Alger ; v.-pdt ;
DAIN (Henri)[Sté technique d'entreprises, Paris.], 17, r. Alphonse-de-Neuville, Paris ;
adm. délégué ;
BORGEAUD (Lucien), 25, r. Henri-Martin, Alger ;
GAUTIER (Josphe), 7, square Moncey, Paris ;
GIRAUD (Edmond)³, 2, r. Dumont-d'Urville, Alger.
GROS (Ferdinand)⁴, 38, r. de Longchamp, Neuilly ;
JOURDANNE (Alfred)[Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie], 36, r. de Tocqueville,
Paris ;
MARCHAL (Charles)⁵, 86, av. Malakoff, Paris ;
PHILIBERT (Joseph)⁶, 7, r. de Constantine, Alger ;
THIBAUD (Julien)⁷, 5, r. Charras, Alger ;
VINSON (Jules)⁸, 1, r. Charras, Alger.

Commissaires aux comptes
PAVARD, av. de l'Étoile, Asnières.

L'Algérie industrielle

³ Edmond Giraud (1854-1928) : vice-président, puis président de L'Afrique française (Incendie et accidents) à Alger. Voir [encadré](#).

⁴ Ferdinand Gros (1883-1954) : polytechnicien, administrateur d'une quarantaine de sociétés, président de l'Azote français. Voir [encadré](#).

⁵ Charles Marchal (1882-1975), major de Polytechnique, marié à Marie-Thérèse Périer. Associé de la Banque Bauer-Marchal (ex-Périer), administrateur de l'Omnium d'entreprises, de la Société des ports marocains, des Grands Travaux algériens, des Mines de Malfidano, de la Société de l'Ouenza, de la Cotonnière du Tonkin, des Filatures de l'Est à Lunéville, des Tanneries de Sireuil (Charente), de la Compagnie générale des tabacs, de la Société générale franco-marocaine, de la Banque d'Alsace et de Lorraine, etc.

⁶ Joseph Philibert : négociant en quincaillerie à Alger, président du tribunal de commerce, censeur, puis (1926) administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, administrateur des Celluloses de l'Afrique du Nord...

⁷ Julien Thibaud (1857-1926) : fondateur du Crédit agricole et commercial algérien (1903), membre du conseil d'une quinzaine de sociétés. Voir [encadré](#).

⁸ Jules Vinson : concessionnaire Peugeot et Delahaye à Alger et Oran, administrateur du Crédit industriel algérien et d'une douzaine d'autres sociétés.

Grands Travaux algériens
(*La Journée industrielle*, 11 juillet 1923)
(*Le Sémaphore algérien*, 27 juillet 1923)

L'assemblée ordinaire, tenue le 14 juin, au siège administratif à Paris, 126, rue de de Provence, sous la présidence de M. Brice, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, présentant un solde créditeur de 146.654 francs. Elle a fixé le dividende à 8 pour cent par action.

Le montant du chiffre d'affaires a été, pour l'exercice écoulé, de 30 pour cent supérieur à celui de l'année dernière. La société a complètement terminé les travaux pour le réseau des Chemins de fer algériens de l'État, sur la ligne de Souk-Ahras à Tébessa ; il lui reste à poursuivre le règlement définitif des comptes de cette entreprise. Le chantier de la ligne d'Aïn-Beida à Tébessa a été également terminé dans de bonnes conditions.

La société a eu, d'autre part, à exécuter le renforcement de la jetée du port de Nemours ; elle a participé avec succès à l'adjudication des travaux de réfection de la jetée principale de Bastia. Elle a continué quelques travaux d'électricité pour la Compagnie des Tramways de Constantine* et pour l'Omnium français d'électricité. Enfin, elle a été amenée à conclure une association de longue durée avec la [Compagnie de dragages et entreprises maritimes](#) dans le but d'augmenter ses possibilités d'action.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Vinson en qualité d'administrateur.

TAMPONNÉ PAR UNE LOCOMOTIVE
(*La Dépêche algérienne*, 1^{er} juillet 1923)

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Nemours, 30 juin. — Le nommé Forcinello Colangelo, sujet italien, âgé de 26 ans, pêcheur, originaire de Cetara (Italie), a été accidentellement tamponné par une locomotive du train de ballast de la Société des Grands Travaux Algériens du port de Nemours.

La victime a eu les deux cuisses écrasées et de nombreuses contusions sur diverses parties de l'abdomen. Elle a été transportée d'urgence à l'hôpital militaire où l'amputation de la cuisse droite a été pratiquée sur-le-champ.

Colangelo Forcinello est décédé à 8 heures du soir. — P.

Qui êtes-vous ? 1924.

GRONIER (Jacques-Émile), [administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; vice-président de la Société des grands travaux algériens.](#)

62, chemin Jusu, villa la Tourelle, Alger, T. : 578.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Paris, le 1^{er} novembre 1853.

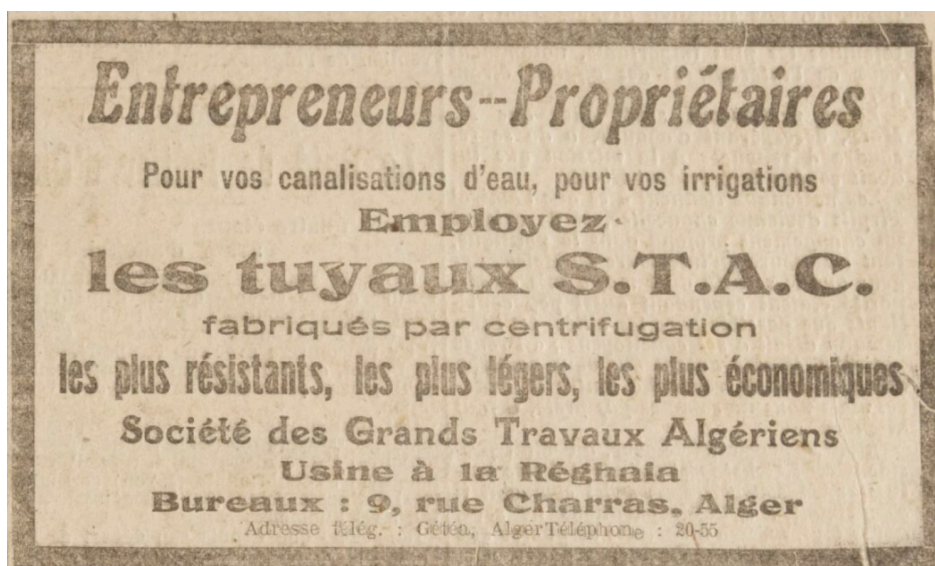
Marié à M^{lle} Gastu. Deux enfants : M^{me} Lefebvre de Noettes ; M. André Gronier.

Éduc. : Lycée Charlemagne.

Licencié en droit.

Avocat à la cour d'appel de Paris ; avoué près la cour d'appel d'Alger.

Publicité
Société des Tuyaux agglomérés et centrifugés (groupe Sainrapt & Brice)
(*La Dépêche algérienne*, 1^{er} juin 1924)



Entrepreneurs-Propriétaires
Pour vos canalisations d'eau, pour vos irrigations
Employez
les tuyaux S.T.A.C.
fabriqués par centrifugation
les plus résistants, les plus légers, les plus économes
Société des Grands Travaux Algériens
Usine à la Réghaia
Bureaux : 9, rue Charras, Alger
Adresse Télég. : Gétéa, Alger Téléphone : 20-55

Grands Travaux algériens
(*La Journée industrielle*, 6 septembre 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège social est à Alger, a eu lieu récemment, au siège administratif, à Paris, 126, rue de Provence, sous la présidence de M. Ferdinand Gros, administrateur. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1923, qui font ressortir un solde bénéficiaire de 4.469 fr. 21 qui a été-reporté à nouveau.

MM. Giraud, Gronier et Vinson ont été réélus administrateurs.

Au cours de l'exercice, la société a été amenée à résilier les accords de longue durée passés avec la [Compagnie de Dragages](#). Cette dernière a conservé le chantier d'Oran et le matériel qui y était utilisé, et la Société des Grands Travaux algériens celui de Nemours.

Celle-ci a terminé les divers chantiers d'Aïn-Beida et de Tébessa et cédé le chantier de Bastia à l'entrepreneur qui est devenu adjudicataire de l'ensemble des travaux du port.

La société a poursuivi l'équipement du chantier de Nemours afin de lui donner toute l'activité désirable. Elle a terminé l'équipement mécanique des silos de Burdeau et réussi à traiter avec deux coopératives la construction de deux docks à tabac. La société poursuit l'étude de nombreuses affaires d'équipement de chutes d'eau, d'adduction d'eau potable, de construction de réseaux électriques, de construction de caves ou docks coopératifs, de travaux pour diverses usines.

Annuaire industriel, 1925 :

ENTREPRISES (Soc. technique d'), 126, r. de Provence, Paris, 8^e. T. Louvre 50-37, 55-38, 55-39 ; Central 46-66. Ad. t. Estecnic-Paris. Code A. Z français. Soc. an. cap. 6.000.000 francs. Conseil d'administration : Président, M. Brice, Alexis, ingénieur, président des établ. Sainrapt et Brice, 3, pl. Paul-Verlaine, Paris ... administrateurs : ... Gautier Jos.-E., administrateur de la [Soc. des Grands Travaux algériens](#) et de la Soc. Le Cuivre Electro-Grammont, 7, square Moncey, Paris ; ... Thibaud Julien, administrateur de la Soc. syndicale de Banques et de la [Soc. des Grands Travaux algériens, 2, r. de l'Abreuvoir, Alger](#) ; administrateur délégué ; M. Dain, ing., administ. de la [Soc. des Grands Travaux algériens](#) et de l'Électro-Entreprise, 17, r. Alphonse-de-Neuville, Paris.

Entreprises générales. Études et travaux. Travaux publics. Chemins de fer. Tramways électriques départementaux. Travaux hydrauliques. Aménagement de chutes d'eau. Adduction d'eau. Centrales électriques. Transport de force. Postes de transformation. Usines électrométallurgiques. Ciment armé. (13-7356).

Annuaire industriel, 1925 :

GRANDS TRAVAUX ALGÉRIENS (Soc. des), 9, r. Charras, Alger (Algérie). Cap. de 2.000.000 de fr.

Exécution de travaux publics et privés. (13-39709).

Grands Travaux algériens
(*La Dépêche algérienne*, 18 mars 1925)

Agrandissement de la cave coopérative de Marengo. — Les travaux d'agrandissement de la cave viennent d'être adjugés à MM. Prieur et Manini, entrepreneurs à Marengo, pour la somme de 1 million 150.000 francs.

La Société des Grands Travaux Algériens et MM. Donada frères avaient concouru à cette adjudication.

SOCIÉTÉ DES GRANDS TRAVAUX ALGÉRIENS
S.A. frse au capital de 2 MF.
Siège social : ALGER, 9, r. Charras
Siège administratif : PARIS, 47, r. Cambon
Registre du commerce : ALGER, n° 3.174
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 520)

Conseil d'administration
composé de 3 à 15 membres français, nommés p. 6 ans,
propriétaires de 100 actions.

SILLARD (Jean)⁹, 260, r. St-Jacques, Paris ; pdt ;
GRONIER (Jacques-Émile)[Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie], 62, ch. Yusuf,
Alger ; v.-pdt ;
DAIN (Henri)[Sté technique d'entreprises, Paris.], 17, r. Alphonse-de-Neuville, Paris ;
adm. délégué ;
MOINE (Félix), 80, ch. du Télémy, Alger ;
BORGEAUD (Lucien), 25, r. Henri-Martin, Alger ;
GIRAUD (Edmond), 2, r. Dumont-d'Urville, Alger.
GROS (Ferdinand), 38, r. de Longchamp, Neuilly ;
JOURDANNE (Alfred)[Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie], 36, r. de Tocqueville,
Paris ;
MARCHAL (Charles)¹⁰, 86, av. Malakoff, Paris ;
PHILIBERT (Joseph)¹¹, 7, r. de Constantine, Alger ;
THIBAUD (Julien)[fondateur du Crédit agricole, commercial et industriel algérien, pdt
du Crédit industriel algérien], 5, r. Charras, Alger ;
VINSON (Jules)¹², 1, r. Charras, Alger.

Commissaires aux comptes
ALTAIRAC (Georges)¹³, 108, r. Michelet, Alger

Nouvelles d'Alger
Faits divers
(*La Dépêche algérienne*, 23 juin 1926)

⁹ Jean Sillard : ingénieur ECP, associé du groupe Arcada, transformé en 1911 en Société internationale de travaux publics, puis en 1919, en Société nationale de travaux publics (SNTP), sous contrôle belge. Futur administrateur de Dragages et travaux publics (la grande entreprise indochinoise), puis d'EGTH (après prise de contrôle par DTP). Remplacé en juin 1942 par la SNTP au conseil de DTP par suite de décès. Chevalier de la Légion d'honneur en 1912 pour l'entreprise du port de Montevideo.

¹⁰ Charles Marchal (1882-1975), major de Polytechnique, marié à Marie-Thérèse Périer. Associé de la Banque Bauer-Marchal (ex-Périer), administrateur de l'Omnium d'entreprises, de la Société des ports marocains, des Grands Travaux algériens, des Mines de Malfidano, de la Société de l'Ouenza, de la Cotonnière du Tonkin, des Filatures de l'Est à Lunéville, des Tanneries de Sireuil (Charente), de la Compagnie générale des tabacs, de la Société générale franco-marocaine, de la Banque d'Alsace et de Lorraine, etc.

¹¹ Joseph Philibert : négociant en quincaillerie à Alger, président du tribunal de commerce, censeur, puis (1926) administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, administrateur des Celluloses de l'Afrique du Nord...

¹² Jules Vinson : concessionnaire Peugeot et Delahaye à Alger et Oran, administrateur du Crédit industriel algérien et d'une douzaine d'autres sociétés.

¹³ Georges Altairac : fils et petit-fils d'industriels (ceintures, guêtres, souliers pour l'armée à Alger, tannerie-corroierie et peausserie à Maison-Carrée), membre de la chambre de commerce d'Alger jusqu'à son décès en novembre 1956, conseiller du commerce extérieur, conseiller général de Maison-Carrée de 1920 à 1937 (à la suite de son père Frédéric qui l'avait été de 1884 à 1917), maire de cette ville. Marié à une fille de René Outin, directeur de succursale de la Banque d'Algérie, administrateur délégué du Crédit algérien, vice-président des Ciments Portland de l'Afrique du Nord.

Outre ses fonctions aux Grands Travaux algériens, Georges Altairac était en 1927 président des Caves du Château (Langlois) à Alger, administrateur de la Société foncière et immobilière de Maison-Carrée, des Caboteurs algériens et du Domaine de Saint-Charles de Boufarik, et commissaire aux comptes de l'Afrique française (assurances).

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Hier matin, à 6 heures, Nehan Mohamed ben Chérif, 32 ans, au service des Grands Travaux algériens, était occupé à l'arrière-port à manipuler des rails, lorsque l'un d'eux glissa et de blessa grièvement à la main droite. Le blessé s'est rendu chez le docteur de l'assureur de son patron.

RÉGHAIA

Un train tamponne un char à bancs.
(*La Dépêche algérienne*, 18 février 1929)

.....
Le choc fut très violent. Les occupants de la voiture furent projetés sur le chemin bordant la voie, à une quinzaine de mètres, où ils furent recueillis, quelques instants après, complètement inanimés, par M. Adam, ingénieur de la Société des Grands Travaux Algériens, dont l'usine se trouve à proximité, et qui les conduisit dans son auto chez le docteur Burlat, à L'Alma, et de là à l'hôpital de Ménerville.

Dans les sociétés
SOCIÉTÉ DES GRANDS TRAVAUX ALGÉRIENS
(*L'Africain*, 8 août 1930)

Cette société est passée sous le contrôle de la Société d'entreprise de grands travaux hydrauliques.

ENTREPRISES DE GRANDS TRAVAUX HYDRAULIQUES
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 juillet 1931)

.....
En Algérie, la Société appuie l'activité de la Société des Grands Travaux Algériens sur différents chantiers.

Médailles d'honneur du travail
(*JORF*, 14 janvier 1932)

Médailles d'argent
CONSTANTINE

M. Schaal (Louis-Julien), chef de travaux à la Société des grands travaux algériens, à Bône.

ORAN

M. Haddouche Mohammed ben Ahmed, manœuvre à la Société des grands travaux algériens, à Nemours.

M. Mezouar Benammar ould Mohammed Kébir, chef de chantier à la Société des grands travaux algériens, à Nemours.

M. Sévilla (Vincent), chef d'équipe à la Société des grands travaux algériens, à Nemours.

M. Zebbar Mohammed ben Mohammed, chef d'équipe à la Société des grands travaux algériens, à Nemours.

(La Journée industrielle, 30 septembre 1932)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant ressortir un solde débiteur de 2.928.773 fr. 85 qui a été reporté à nouveau.

Les actionnaires se réuniront à nouveau le 10 novembre prochain, en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931.

(La Dépêche coloniale, 14 novembre 1932)

Grands Travaux Algériens. — L'assemblée générale qui s'est tenue le 10 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1931 et a procédé à la réélection des administrateurs et des commissaires aux comptes.

NOUVELLES DE BÔNE

Vol d'un coffre-fort

(La Dépêche algérienne, 25 novembre 1933)

(De notre correspondant particulier)

Dans la nuit du 22 au 23 novembre, des malfaiteurs ont visité, par effraction, les bureaux de la Compagnie des Grands Travaux Algériens, situés cité Chancel, et, après avoir bouleversé les tiroirs des meubles, ils se sont retirés en emportant un coffre-fort, marque « Dubois-Houdin », du poids de 100 kg environ, contenant approximativement 10.000 francs et divers papiers de comptabilité.

Vers 3 heures du matin, dans la même nuit, un conducteur de landau avisait les agents Regnard et Sakri que des individus, peu auparavant, l'avaient prié de transporter un paquet assez volumineux, mais qu'il avait refusé, leur allure lui ayant paru suspecte, ajoutant que ceux-ci l'avaient menacé, s'il les dénonçait à la police.

Les agents se mirent à la recherche de ces individus et furent assez heureux pour en appréhender deux qui, par la suite, furent nettement reconnus par le cocher. Ce sont les nommés Zetini Mohamed et Bouhaba Rabia.

Dans la même nuit, M. Ben Yacoub Mahieddine découvrait, au Champ de Mars, un coffre-fort gardé par un indigène, Nimme Bakouche Lakhdar. Avisés, l'inspecteur Piéri et les agents Viala et Regnard arrêtèrent l'indigène et prirent possession du coffre.

L'enquête ouverte suit son cours. Les services de la sûreté et de la police recherchent d'autres malfaiteurs ayant participé à cette affaire. — T.

6^e Chambre. — Président, M. Roch ; ministère public, M. Le Clerc, avocat général
(*La Dépêche algérienne*, 21 avril 1934)

Recel et interdiction de séjour

Le nommé Rouaba Rabia ben Derradji, journalier, demeurant à Bône, comparaisait, hier, devant la Cour d'appel, sous l'inculpation de recel et d'interdiction de séjour. Il était, surtout, accusé d'avoir recelé un coffre-fort volé à la suite d'un cambriolage, commis dans les bureaux de la Société des Grands Travaux Algériens, à Bône.

Le tribunal correctionnel de Bône l'avait condamné à deux ans de prison et trois ans d'interdiction de séjour.

Hier, après plaidoirie de M^e Sema, le délinquant a vu sa peine réduite à dix-huit mois de prison ; l'interdiction de séjour a été maintenue.

NOUVELLES DE BÔNE

M. François de Traz, directeur de la Société des grands travaux algériens, meurt d'une embolie sur la voie publique
(*La Dépêche algérienne*, 29 avril 1934)

M. François de Traz, ingénieur-directeur de la Société des Grands Travaux Algériens chargé de l'assèchement du lac Fetzara, a succombé cet après-midi vers 17 h., des suites d'une embolie. M. de Traz rentrait à son bureau lorsqu'il s'affaissa, foudroyé. Des passants le transportèrent à la clinique du Champ de Mars, mais tous les soins furent inutiles.

Suite :

1934 (fin) : Dragages et travaux publics, la grande entreprise indochinoise, prend le contrôle de EGTH.

ALGER

(*L'Écho d'Alger*, 22 juillet 1934)

DES MEUBLES S'ENVOLENT. — Les bureaux de la Société les Grands travaux algériens, 18, boulevard Baudin, étaient fermés pour cause de faillite.

Hier, M. Charbonnier, syndic de la faillite, se rendit sur les lieux pour procéder à des recherches.

Quelle ne fut pas sa surprise de constater que l'ameublement, d'une valeur de 2.500 francs, avait disparu. La Sûreté a été avisée pour recherches.

ENTRE DUPERRÉ ET KHERBA

Les travaux et ouvrages d'art de la voie ferrée Alger-Oran
(*L'Écho d'Alger*, 20 mars 1936)

.....

Ces très importants travaux sont dirigés par deux techniciens éprouvés : M. l'ingénieur Raynaud pour la Société des grands travaux algériens, et M. Burdeyron, chef de district principal aux [Chemins de fer algériens](#).

COUR D'APPEL D'ALGER

À propos de la responsabilité des architectes
(*L'Écho d'Alger*, 16 février 1939)

L'affaire au sujet de laquelle la quatrième chambre des appels civils, présidée par M. le président Berriaud, a rendu hier un arrêt longuement et fortement motivé, intéresse aussi bien les propriétaires que les entrepreneurs de constructions et les architectes ; aussi croyons-nous utile d'en rapporter les principes.

Elle opposait la société Algéria Foncier, 37, rue Léon-Roches, au liquidateur de la Société des grands travaux algériens et à deux honorables architectes de notre ville.

La société Algéria réclamait aux Grands Travaux et aux architectes une première somme de 387.803 fr. 55, montant de dépenses effectuées pour travaux confortatifs à leur immeuble, ainsi que pour fautes dans la construction, tant au moment de la conception que de la réalisation des travaux ; et une deuxième somme de 200.000 francs, à titre de dommages-intérêts.

La Société des grands travaux soutenait qu'il y avait faute de conception des architectes. Ces derniers, à leur tour, déniaient avoir été, en l'espèce, des architectes au sens professionnellement complet de cette expression ; leur rôle s'étant simplement borné à la confection d'un plan d'utilisation du terrain et à l'étude d'une distribution de la maison à construire.

Le tribunal de première instance, par jugement du 26 janvier 1937, avait débouté la demanderesse de son action contre les architectes et commis des experts pour rechercher la responsabilité de la société constructrice.

La cour a confirmé la mise hors de cause des architectes ; motif pris de ce que certains documents produits n'étaient point des « plans d'utilisation » mais des « images », suivant l'expression technique.

Elle a, de plus, confirmé, dans toutes ses dispositions, le jugement entrepris.

Ministère public : M. l'avocat général Franchi. Plaidaient : pour l'appelante, M^e Limouze ; pour les intimés, M^e Fabiani et Milliot.
